

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

**Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU,
ADDIS ABABA**

**DECLARATION PRELIMINAIRE DE LA MISSION D'OBSERVATION DE L'UNION
AFRICAINNE A LOCCASION DU SECOND TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE
DU 7 AOUT 2011 EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SAO TOME ET PRINCIPE**

Faisant suite à l'invitation des autorités de Sao Tome et Principe, le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), **Son Excellence Monsieur Jean PING** a dépêché, comme au premier tour, une Mission d'observation électorale en République Démocratique de Sao Tome et Principe à l'occasion du deuxième tour de l'élection présidentielle du 7 août 2011.

La Mission d'observation de l'Union africaine au deuxième tour de l'élection présidentielle du 7 août 2011 est dirigée par **Monsieur Issifou Taffa TABIOU**, Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante du Togo. Elle est composée d'une dizaine de membres provenant de sept (7) pays africains.

L'équipe de coordination de la Mission composée des fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine et des observateurs sont arrivés à Sao Tome, respectivement le 4 et 5 août 2011.

L'envoi de cette mission résulte de l'engagement des autorités de la Commission de l'Union africaine de parachever l'observation de l'élection présidentielle entamée au mois de juillet et participe de leur volonté affirmée de contribuer au renforcement de la démocratie et de l'alternance politique dans le pays.

L'observation a porté sur la régularité, la transparence, l'équité et le déroulement du scrutin du 7 août 2011, conformément aux dispositions de la Déclaration de l'OUA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique AHG/Decl.1 (XXXVIII) de juillet 2002, des directives de l'Union Africaine pour les missions d'observation et de suivi des élections ainsi que de la Constitution et des lois de la République Démocratique de Sao Tome et Principe.

Dès son arrivée à Sao Tome, la Mission a fait une déclaration dans laquelle elle a présenté son mandat et sa composition et a exprimé son souhait de rencontrer tous les acteurs impliqués dans le processus électoral afin d'apprécier les dispositions prises en vue de la bonne tenue du scrutin du 7 août 2011.

A cet effet, elle a rencontré, le Ministre des Affaires étrangères, les membres de la Commission Electorale Nationale, le candidat Manuel Pinto Da Costa (le second candidat n'ayant pas confirmé sa disponibilité à recevoir la Mission) et la

coordination de la Mission Internationale d'Observation de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC).

Lors de ces différentes rencontres, il a été porté à la connaissance de la mission les informations suivantes:

- les préparatifs du scrutin se déroulent très bien ;
- la Commission Electorale a pris des mesures pour corriger les imperfections relevées par les missions internationales d'observation électorale lors du premier tour et les a remerciées pour leurs rapports qui ont aidé à l'amélioration de l'organisation du scrutin ;
- la prise en compte des aspects sécuritaire et logistique dans le cadre de ce scrutin présidentiel ;
- le début de satisfaction des revendications exprimées par les populations de Lemba et de Me Zochi lors du premier tour ;
- la disponibilité des listes électorales au niveau de chaque bureau de vote et l'identification facile des bureaux de vote ;
- la prévision des mesures alternatives en cas de rupture d'électricité ;
- la mise en place des mesures spéciales pour éviter toute confusion, le 7 août 2011 entre le second tour de l'élection présidentielle de Sao Tome et Principe et l'élection présidentielle du Cap Vert pour laquelle des bureaux de vote sont ouverts pour la diaspora capverdienne à Sao Tome. Ces mesures concernent les capverdiens qui ont aussi la nationalité Sao toméenne et qui doivent voter pour les deux scrutins. Il est retenu d'appliquer l'encre indélébile au petit doigt pour l'élection du Cap Vert et l'encre indélébile à l'index pour l'élection de Sao Tomé ;
- la jeunesse des mandataires dans les bureaux de vote est relative car ceux-ci auraient atteint la majorité fixée 18 ans à Sao Tome et Principe. D'autre part, que ceux-ci sont familiers de la gestion des bureaux de vote ;
- la publication des résultats provisoires se fera très rapidement, quelques heures seulement après la clôture du scrutin ;
- l'engagement à privilégier la tranquillité publique et à attendre les résultats de vote avec beaucoup de sérénité ;

De même, il a été signalé à la Mission, certains problèmes portant sur :

- des écarts de langage de l'un des candidats lors de la campagne électorale ;

- des risques d'insécurité ;
- des fraudes en préparation et d'achat de conscience «**Banho**», caractérisé par la distribution de l'argent à la population ;
- l'immixtion de certains observateurs internationaux dans le déroulement du scrutin.

Au cours des différentes rencontres, le Chef de la Mission a rappelé l'objet de la mission de l'UA et a souhaité que le second tour de l'élection présidentielle se déroule dans la tranquillité, la transparence et le respect de la volonté du peuple Saotoméen exprimée dans les urnes.

La Mission a suivi quelques meetings des candidats et a procédé à l'identification des bureaux de vote en prévision de son déploiement sur le terrain.

Les observateurs de l'Union africaine (UA) et ceux de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) ont constitué des équipes mixtes qui ont été déployées sur l'île de Sao Tome, notamment à Lobata, Agua Grande, Me Zochi, Cantagalo, Caue et Lemba afin de suivre le déroulement du scrutin. Pour des raisons d'ordre logistique, la Mission n'a pas pu déployer ses observateurs sur l'île autonome de Principe.

Au terme de son observation du second tour de l'élection présidentielle du 7 août 2011, la Mission de l'Union africaine a fait les constats suivants:

- le fort taux de participation par rapport au premier tour ;
- la bonne organisation du scrutin ;
- l'ouverture à l'heure de la quasi-totalité des bureaux de vote ;
- la présence effective et à l'heure des membres des bureaux de vote ;
- l'efficacité et le dévouement des membres des bureaux de vote ;
- la disponibilité du matériel électoral en quantité suffisante ;
- l'implantation des bureaux de vote dans des sites visibles et d'accès facile;
- la présence effective des délégués des deux candidats ;
- le comportement discipliné de la plupart des électeurs ;
- le respect des procédures du vote ;

- le respect du secret de vote et l'assistance aux personnes âgées ;
- l'identification facile des agents électoraux ;
- la prise en compte de la dimension genre dans la composition de bureaux de vote ;
- la présence effective et discrète des forces de l'ordre et de sécurité ;
- la présence des observateurs internationaux ;
- le déroulement correct des opérations de dépouillement.

Mais la Mission déplore l'absence des Observateurs Nationaux et le non implication de la société civile dans le processus électoral.

CONCLUSION

La mission de l'Union africaine félicite le Gouvernement et le Peuple de Sao Tome et Principe, pour leur adhésion à la culture de la paix, de l'alternance et de la démocratie. Elle salue le professionnalisme des membres de la Commission Electorale Nationale qui, ayant pris la mesure du défi d'organisation d'une aussi importante mission nationale, se sont employés à atteindre les objectifs fixés.

Au regard de ce qui précède la mission de l'Union africaine marque son entière satisfaction quant à la conduite du processus électoral et au déroulement des opérations de vote.

Par conséquent, elle déclare le scrutin du 7 août 2011 crédible, équitable, libre et régulier.

La mission exhorte les acteurs politiques de Sao Tome et Principe à prendre la mesure du défi de l'unité nationale, de la paix et du progrès qui passe par le dialogue et la concertation.

Elle encourage les candidats à recourir en cas de nécessité aux voies de droit.

La mission d'observation de l'Union africaine réaffirme la disponibilité de la Commission de l'Union africaine à accompagner le peuple de Sao Tome et Principe dans son aspiration légitime à la démocratie et au progrès.

Fait à Sao Tome, le 8 août 2011

Pour la Mission

Issifou Taffa TABIOU
Chef de Mission